

Date de la séance

Le 30 septembre 2026

Date de convocation

Le 24 septembre 2026

Date de publication

Le 24 septembre 2026

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 27

Procurations 5

Excusé 0

Absent 2

N° 2026-09-94

OBJET :

Convention d'objectifs
avec la Confédération
des Petites et Moyennes
Entreprises (CPME) des
Yvelines

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la

Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 30 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Sandrine HUSER

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Jean-Marie ROLLET, Christophe LELAIT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sylvie BIGAY, Denis COURTOT, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Vincent LAVISSE, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Éric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Carl MAUGER, Jérôme FENAILLON, Nathalie ZENOU

Procurations :

Martine LEPAGE a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE

Nicolas BOURGET a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Gilles STUDNIA a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Sidonie KARM a donné pouvoir à Amina DEMBRI

Jean-Bernard HETZEL a donné pouvoir à Sandrine HUSER

Absents : Damien GUIBOUT, Thomas BATIGNE

Secrétaire de séance : Magali HANNECART

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3211-1,

CONSIDERANT que la CPME des Yvelines et la CCGM souhaitent conjointement favoriser le développement des PME et TPE locales, l'attractivité économique du territoire, l'emploi et l'innovation, et favoriser les relations entre acteurs publics et privés,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre acte de la convention d'objectifs et de moyens rédigée avec la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) des Yvelines,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 24 septembre 2026,

ENTENDU l'exposé de M. Adriano BALLARIN, vice-Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention avec la CPME78, valable pour une durée d'un an à compter de sa signature,

APPROUVE le paiement d'une cotisation de 1500€ auprès de la CPME78 et pour une durée d'un an,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre à signer la convention et tous les documents afférents.

Le Président
Vincent GAY

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 07/10/26
- Document rendu exécutoire le

